Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212902472-20260322-DEL2026_2_5-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 22 Mars 2026, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-EVARZEC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. René ROCUET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Mars 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 25
Procurations : 2
Votants : 27

PRESENTS : Tous les Conseillers à l'exception de ceux qui ont donné procuration.

PROCURATIONS : Mme Catherine HECK à M. Serge SINOU et Mme Ann KERBOURCH à Mme Céline SIMONOU.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Fabien GARREC.

OBJET : 2026-2-5 : CHARTE DE L'ELU LOCAL

M. le Maire donne lecture de l'article L 1111-13 du Code Général des Collectivités Territoriales qui énonce les huit principes déontologiques que tout élu local devra respecter durant son mandat, dans un but de prévention des risques d'infraction.

Une copie de cette charte ainsi que du chapitre du Code Général des Collectivités Territoriales consacré aux conditions d'exercice des mandats municipaux est également remise à chacun des conseillers municipaux.

SAINT-EVARZEC, le 24 Mars 2026

Le MAIRE,
René ROCUET